

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 2

Date de convocation : 02 avril 2026

Étaient présents : Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Lise BONIFAZZI ; Mme Anne-France COLNAT ; M. Philippe FAVRE-MONNET ; Mme Justine KREMER ; M. Pierre MAGRA ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Catherine LÉCUYER ; M. Patrice PIOVAN ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : M. Geoffrey FOURNY a donné procuration à M. Sylvain MARTIN ; Mme Annabelle GAUDINOT a donné procuration à Mme Justine KREMER.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 21 mars 2026.

Madame le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 7.5-022/2026 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif de l'exercice 2026,

Vu les demandes de subventions présentées par les associations,

Considérant l'intérêt public local des activités soutenues,

Considérant que certains membres du Conseil Municipal sont membres du bureau d'associations concernées par la présente délibération,

Considérant les dispositions relatives à la prévention des conflits d'intérêts.

Il est précisé que :

- Mme Annabelle GAUDINOT, en qualité de présidente de l'association ASD,
- M. Philippe FAVRE-MONNET, en qualité de trésorier de l'association ASD,
- Mme Catherine LÉCUYER, en qualité de membre du bureau de l'association ASD,
- Mme Justine KREMER, en qualité de membre du bureau de l'association ASD,
- M. Raymond BECKER, en qualité de président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et président honoraire de l'association ASD,
- M. Pierre MAGRA, en qualité de secrétaire de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers,
- M. Sylvain MARTIN, en qualité de président de l'association Focus Nature d'Ici et d'Ailleurs.

n'ont pas pris part au débat ni au vote des subventions les concernant, conformément à la réglementation.

Les subventions seront versées sous réserve de la transmission des pièces justificatives nécessaires.

Les associations s'engagent à :

- fournir un bilan financier précis – projet chiffré,
- Cerfa.

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20260413-2026DEL0022-DE
Reçu le 17/04/2026



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2026, à savoir que ces sommes seront versées sous conditions d'éléments demandées lors de la Commission Finances :

Associations ayant envoyé une demande pour 2026	2025	Vote du CM	Votes par le CM
Amicale des Sapeurs-Pompiers M. Raymond BECKER et M. Pierre MAGRA n'ont pas pris part au vote	800,00 €	800,00 €	13 POUR
AS Les Coteaux	4 000,00 €	1 000,00 €	À L'UNANIMITÉ
ASD Mme Annabelle GAUDINOT, M. Philippe FAVRE-MONNET, M. Raymond BECKER, Mme Catherine LÉCUYER et Mme Justine KREMER n'ont pas pris part au vote	7 000,00 €	8 000,00 €	10 POUR
Focus Nature d'Ici et d'Ailleurs M. Sylvain MARTIN n'a pas pris part au vote		2 500,00 €	14 POUR
ENPha	700,00 €	1 200,00 €	À L'UNANIMITÉ
Association AIKIDO Santé Bien Être		1 000,00 €	À L'UNANIMITÉ
Le Souvenir Français	300,00 €	300,00 €	À L'UNANIMITÉ
Union Nationale des Anciens Combattants	500,00 €	500,00 €	À L'UNANIMITÉ
Pétanque Club Fèves	300,00 €	300,00 €	À L'UNANIMITÉ
Association des Donneurs de Sang	300,00 €	300,00 €	À L'UNANIMITÉ
CSFL	425,00 €	425,00 €	À L'UNANIMITÉ
La Pédiatrie Enchantée	300,00 €	400,00 €	À L'UNANIMITÉ
Une Rose Un Espoir	300,00 €	400,00 €	À L'UNANIMITÉ
Secours Populaire Français	500,00 €	400,00 €	14 POUR et 1 CONTRE
Croix Rouge Française	500,00 €	400,00 €	14 POUR et 1 CONTRE
TOTAL	15 925,00 €	17 925,00 €	

Les crédits sont inscrits au budget 2026, chapitre 65, article 65748.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 15 avril 2026
 Madame le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
 057-215705112-20260413-2026DEL0022-DE
 Reçu le 17/04/2026

